

Concours

2026

Calendrier prévisionnel régional

Age

Des conditions d'âge minimum et maximum peuvent être fixées par les statuts particuliers pour l'accès aux cadres d'emplois dans les conditions fixées à l'article L.131-5 et L.131-6 du code général de la fonction publique.

Les conditions d'âge maximum s'appliquent sans préjudice des dispositions prévoyant le recul ou la suppression de ces conditions pour l'accès aux emplois de la fonction publique territoriale.

Candidats en situation de handicap

Les candidats en situation de handicap peuvent bénéficier d'aménagements d'épreuves en fonction de la nature de leur handicap.

Candidats européens

Les concours sont accessibles, pour la plupart, aux ressortissants d'un autre État membre de la Communauté européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'espace économique européen.

Pour cela, les candidats devront fournir notamment une copie du titre ou diplôme traduit en français reconnu comme équivalent aux diplômes français.

Les concours et examens professionnels de la fonction publique territoriale

Les concours de la fonction publique territoriale permettent l'accès aux emplois des collectivités territoriales : communes, départements, régions et des établissements publics locaux : communautés de communes, centres communaux d'action sociale...

Les concours

Concours externe

Le concours externe est ouvert aux candidats possédant un niveau de titre ou un diplôme déterminé :

- Catégorie A : diplômés de niveau 6 (anciennement niveau II) ou plus (licence ou bac +3, maîtrise, MASTER...);
- Catégorie B : diplômés de niveau 5 et 4 (anciennement niveau III et IV) (bac ou bac + 2, DUT, BTS...);
- Catégorie C : diplômés de niveau 3 (anciennement niveau V) ou qualification reconnue comme équivalente (CAP, BEP...).

Dérogations

Sont dispensés de conditions de diplôme (sauf pour les professions réglementées) :

- Les mères et pères d'au moins 3 enfants qu'ils élèvent ou ont élevés effectivement (article L.325-10 du code général de la fonction publique) ;
- Les sportifs de haut niveau, les arbitres et juges, sous réserve de figurer sur une liste publiée l'année du concours par arrêté du ministre de la Jeunesse et des Sports (Code du sport)
- Les possesseurs d'une équivalence de diplôme ou d'une reconnaissance de l'expérience professionnelle (voir modalités sur le site du CNFPT : <https://www.cnfpt.fr/evoluer/commission-dequivalence-diplomes/presentation-commission/national>)

Concours interne

Le concours interne est ouvert :

- Aux fonctionnaires et agents publics justifiant d'une durée d'ancienneté dans la fonction publique. Ils doivent justifier qu'ils sont en activité le jour de la clôture des inscriptions.
- Aux candidats qui justifient d'une durée de services accomplis dans une administration, un organisme ou un établissement d'un État membre de la Communauté européenne ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace économique européen autre que la France dont les missions sont comparables à celles des administrations et des établissements publics dans lesquels les fonctionnaires civils mentionnés aux articles L.1, L.2 et L.6 du code général de la fonction publique exercent leurs fonctions, et qui ont, le cas échéant, reçu dans l'un de ces États une formation équivalente à celle requise par les statuts particuliers pour l'accès aux cadres d'emplois considérés.

Troisième concours

Le troisième concours est ouvert aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée minimale de quatre années, d'une ou de plusieurs activités professionnelles dans le cadre d'un contrat de droit privé, quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association.

Est considéré comme responsable d'une association toute personne chargée de la direction ou de l'administration à un titre quelconque d'une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association ou par la loi locale en vigueur dans les départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin.

Les titulaires de contrats aidés (emplois jeunes, les CAE, contrat d'avenir...) peuvent avoir accès à ces troisièmes concours.

La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle.

La durée des activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public.

Toutefois, cette règle ne fait pas obstacle à ce que les activités syndicales des candidats soumis à l'article L. 212-1 du code général de la fonction publique soient prises en compte pour l'accès à ces concours.

Le cumul de plusieurs activités ou mandats peut être pris en compte dans le décompte de la durée de l'expérience nécessaire pour l'accès au troisième concours, dès lors que ces activités ou mandats ne sont pas exercés sur les mêmes périodes.

Organisation d'une opération de concours

Un concours comporte généralement :

- **une phase d'admissibilité ;**
- **une phase d'admission,** pour les candidats déclarés admissibles.

Réussir un concours

A l'issue de ces concours, le lauréat figure sur une liste d'aptitude. Il peut y demeurer inscrit pendant une durée totale de 4 années sous réserve d'avoir demandé par écrit d'être maintenu sur cette liste un mois avant le terme de la 2^{ème} et de la 3^{ème} année.

Le décompte de cette période de quatre ans est suspendu :

- pendant la durée des congés parental, de maternité, d'adoption, de présence parentale et d'accompagnement d'une personne en fin de vie,
- pendant la durée du congé de longue durée,
- pendant la durée de l'accomplissement des obligations du service national,
- pour les élus locaux jusqu'au terme de leur mandat
- lorsqu'un agent contractuel est recruté pour pourvoir un emploi permanent (sur le fondement de l'article L.332-13 du code général de la fonction publique) alors qu'il est inscrit sur une liste d'aptitude d'accès à un cadre d'emplois dont les missions correspondent à l'emploi qu'il occupe,
- pour la personne qui a conclu un engagement de service civique prévu à l'article L. 120-1 du code du service national, à la demande de cette personne, jusqu'à la fin de cet engagement.

Cette liste a une valeur nationale.

ATTENTION : LA REUSSITE A UN CONCOURS NE VAUT PAS RECRUTEMENT

Il appartient au lauréat de rechercher un poste. Le pouvoir de nomination relève de la seule compétence du Maire ou du Président de la collectivité ou de l'établissement public.

Les examens professionnels

Les examens professionnels concernent les agents titulaires d'un grade dans la fonction publique territoriale qui désirent évoluer dans leur cadre d'emplois ou dans le cadre d'emplois immédiatement supérieur, sous certaines conditions liées au statut particulier de chaque cadre d'emplois.

Les candidats peuvent subir les épreuves de l'examen au plus tôt un an avant la date à laquelle ils doivent remplir les conditions d'inscription au tableau d'avancement ou sur la liste d'aptitude au grade d'accueil fixées par le statut particulier. Ils doivent justifier qu'ils sont en activité le jour de la clôture des inscriptions.

INFORMATION – Coopération des centres de gestion de Nouvelle-Aquitaine

Service mutualisé concours et examens professionnels (SMCE)

8 centres de gestion de Nouvelle-Aquitaine mutualisent, depuis le 1^{er} janvier 2021 l'organisation de leurs concours et examens professionnels (centres de gestion de la Charente, de la Charente-Maritime, de la Gironde, du Lot-et-Garonne, des Pyrénées-Atlantiques, des Deux-Sèvres, de la Vienne et de la Haute-Vienne). Ce service mutualisé est porté par le Centre de Gestion de la Gironde. Le centre de gestion de la Creuse adhère au SMCE à partir de 2024.

Afin de conserver la proximité avec les territoires et dès que l'organisation le permet, des centres d'épreuves écrites seront ouverts dans les autres départements.

Toute inscription à un concours ou à un examen professionnel (du retrait au dépôt du dossier) se fait sur la plateforme concours territorial (www.concours-territorial.fr) **ou auprès du centre de gestion organisateur** en respectant impérativement les dates d'inscription indiquées sur le calendrier, les adresses et horaires d'ouverture ainsi que les modalités pratiques des centres de gestion organisateurs.

Retrait des dossiers d'inscription

Jusqu'à la date limite de retrait des dossiers d'inscription (délai de rigueur)

- Préinscription en ligne et téléchargement sur internet du dossier d'inscription (**à privilégier**)
- Demande écrite de dossier d'inscription par voie postale
- Retrait du dossier d'inscription sur place

Aucun dossier ne sera délivré sur demande téléphonique, ni par télécopie, ni par courriel.

Dépôt des dossiers d'inscription

Jusqu'à la date limite de dépôt des dossiers d'inscription (délai de rigueur). Dossier d'inscription ou dossier de préinscription imprimé + pièces demandées

- Sur place dans les locaux du centre de gestion organisateur
- Par voie postale (cachet de la poste faisant foi) au centre de gestion organisateur, au plus tard à la date limite de dépôt des dossiers d'inscription indiquée sur le calendrier
- Dans l'espace sécurisé du candidat en fonction des organisateurs, (voir modalités de dépôt des dossiers du CDG organisateur).

ATTENTION : l'inscription à la préparation d'un concours ou d'un examen professionnel auprès du CNFPT ne vaut pas inscription au concours ou à l'examen professionnel correspondant auprès du centre de gestion organisateur. De même, une décision d'équivalence de diplôme à un concours ne vaut pas inscription au concours correspondant auprès du centre de gestion organisateur.



Les concours organisés en 2026

Calendrier prévisionnel régional 2026 – Région Nouvelle-Aquitaine

FILIERE ADMINISTRATIVE

Intitulé	Conditions d'accès	Dates	Organisateur
<p>Attaché territorial</p> <p>Concours externe, interne et 3^{ème} concours</p> <p>Cat. A</p> <p>Spécialités :</p> <ul style="list-style-type: none"> Administration générale Gestion du secteur sanitaire et social Analyste Animation Urbanisme et développement des territoires 	<p>Concours externe : ouvert aux candidats titulaires d'une licence, ou d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau 6 (anciennement niveau II) ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes dans les conditions fixées par décret du 13 février 2007.</p> <p>Concours interne : ouvert aux fonctionnaires et agents des collectivités territoriales, de l'Etat et des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux visés à l'article L. 5 du code général de la fonction publique, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale. Les candidats à ce concours doivent justifier, au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle il est organisé, de quatre années au moins de services publics.</p> <p>Troisième concours : ouvert aux candidats justifiant de l'exercice pendant une durée de quatre ans au moins d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association. La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle.</p>	<p>Inscriptions du 10/03/2026 au 15/04/2026</p> <p>Date limite de dépôt le 23/04/2026</p> <p>1^{ère} épreuve le 19/11/2026</p>	<p>Administration générale Analyste (*) Animation (*) Gestion du secteur sanitaire et social (*) Urbanisme et développement des territoires</p> <p>(*) non ouvert en troisième concours</p> <p>SMCE</p> <p>www.cdg33.fr</p> <p><i>Centres d'épreuves écrites en Gironde, en Charente, en Dordogne, en Haute-Vienne, dans les Landes et dans les Pyrénées-Atlantiques</i></p>
<p>Adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe</p> <p>Concours externe, interne et 3^{ème} concours</p> <p>Cat. C</p>	<p>Concours externe : ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau 3 (anciennement niveau V) de la Nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente.</p> <p>Concours interne : ouvert aux fonctionnaires et agents non titulaires de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale. Les candidats doivent justifier au 1^{er} janvier de l'année du concours d'une année au moins de services publics effectifs, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.</p> <p>Troisième concours : ouvert aux candidats justifiant de l'exercice pendant une durée de quatre ans au moins d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association. La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle.</p>	<p>Inscriptions du 07/10/2025 au 12/11/2025</p> <p>Date limite de dépôt le 20/11/2025</p> <p>1^{ère} épreuve le 12/03/2026</p>	<p>SMCE</p> <p>www.cdg33.fr</p> <p><i>Centres d'épreuves écrites en Gironde et en Haute-Vienne</i></p>

FILIERE TECHNIQUE

Intitulé	Conditions d'accès	Dates	Organisateur
<p>Technicien territorial principal de 2^{ème} classe</p> <p>Concours externe, interne et 3^{ème} concours</p> <p>Cat. B</p> <p>Spécialités :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bâtiments, génie civil • Réseaux, voirie et infrastructures • Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration • Aménagement urbain et développement durable • Déplacements, transports • Espaces verts et naturels • Ingénierie, informatique et systèmes d'information • Services et intervention techniques • Métiers du spectacle • Artisanat et métiers d'art 	<p>Concours externe : ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme sanctionnant deux années de formation technico-professionnelle homologué au niveau 5 (anciennement niveau III) ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 correspondant à l'une des spécialités ouvertes au concours.</p> <p>Concours interne : ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article L. 5 du code général de la fonction publique, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé .</p> <p>Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionné à l'article L. 325-3 du code général de la fonction publique, dans les conditions fixées par cet article.</p> <p>Troisième concours : ouvert aux candidats justifiants, au 1^{er} janvier de l'année du concours, de l'exercice pendant une durée de quatre ans au moins d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association. La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle.</p>	<p>Inscriptions du 30/09/2025 au 05/11/2025</p> <p>Date limite de dépôt le 13/11/2025</p> <p>1^{ère} épreuve le 09/04/2026</p>	<p>Spécialités organisées :</p> <p>Bâtiments, génie civil SMCE www.cdg33.fr</p> <p>Réseaux, voirie et infrastructures CDG des Landes www.cdg40.fr</p> <p>Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration SMCE www.cdg33.fr</p> <p>Aménagement urbain et développement durable CDG de la Corrèze www.cdg19.fr</p> <p>Ingénierie, informatique et systèmes d'information SMCE (*) www.cdg33.fr</p> <p>Services et intervention techniques CDG de la Dordogne www.cdg24.fr</p>

Intitulé	Conditions d'accès	Dates	Organisateur
<p>Technicien territorial</p> <p>Concours externe, interne et 3^{ème} concours</p> <p>Cat. B</p> <p>Spécialités :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bâtiments, génie civil • Réseaux, voirie et infrastructures • Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration • Aménagement urbain et développement durable • Déplacements, transports • Espaces verts et naturels • Ingénierie, informatique et systèmes d'information • Services et intervention techniques • Métiers du spectacle • Artisanat et métiers d'art 	<p>Concours externe : ouvert aux candidats titulaires d'un baccalauréat technologique, ou d'un baccalauréat professionnel, ou d'un diplôme homologué au niveau 4 (anciennement niveau IV) sanctionnant une formation technico-professionnelle, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 correspondant à l'une des spécialités ouvertes au concours.</p> <p>Concours interne : ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article L. 5 du code général de la fonction publique, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé.</p> <p>Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionné à l'article L. 325-3 du code général de la fonction publique, dans les conditions fixées par cet article.</p> <p>Troisième concours : ouvert aux candidats justifiants, au 1^{er} janvier de l'année du concours, de l'exercice pendant une durée de quatre ans au moins d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association. La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle.</p>	<p>Inscriptions du 30/09/2025 au 05/11/2025</p> <p>Date limite de dépôt le 13/11/2025</p> <p>1^{ère} épreuve le 09/04/2026</p>	<p>Spécialités organisées :</p> <p>Bâtiments, génie civil SMCE (*) www.cdg33.fr</p> <p>Réseaux, voirie et infrastructures CDG des Landes www.cdg40.fr</p> <p>Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration SMCE (*) www.cdg33.fr</p> <p>Aménagement urbain et développement durable CDG de la Corrèze www.cdg19.fr</p> <p>Ingénierie, informatique et systèmes d'information SMCE (*) www.cdg33.fr</p> <p>Services et intervention techniques CDG de la Dordogne www.cdg24.fr</p> <p><i>(*) Centres d'épreuves écrites en Gironde, en Haute-Vienne et dans les Pyrénées-Atlantiques.</i></p>

FILIERE TECHNIQUE

Intitulé	Conditions d'accès	Dates	Organisateur
<p>Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe</p> <p>Concours externe, interne et 3^{ème} concours</p> <p>Cat. C</p> <p>Spécialités :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bâtiment, travaux publics, voirie et réseaux divers • Espaces naturels, espaces verts • Mécanique, électromécanique • Restauration • Environnement, hygiène • Communication, spectacle • Logistique et sécurité • Artisanat d'art • Conduite de véhicules 	<p>Concours externe : ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme à finalité professionnelle classé au moins au niveau 3 (anciennement niveau V) de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente, obtenus dans celle des spécialités au titre de laquelle le candidat concourt.</p> <p>Concours interne : ouvert aux fonctionnaires et agents non titulaires de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale. Les candidats doivent justifier au 1^{er} janvier de l'année du concours d'une année au moins de services publics effectifs, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.</p> <p>Troisième concours : ouvert aux candidats justifiant de l'exercice pendant une durée de quatre ans au moins d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association. La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle.</p>	<p>Inscriptions du 20/05/2025 au 25/06/2025</p> <p>Date limite de dépôt le 03/07/2025</p> <p>1^{ère} épreuve le 22/01/2026</p>	<p>Spécialités/Options organisées :</p> <p>Bâtiment, travaux publics, voirie et réseaux divers</p> <ul style="list-style-type: none"> - Agent d'exploitation de la voirie publique - Maintenance des bâtiments <p>Centres d'épreuves écrites dans la Creuse</p> <p>Restauration</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cuisinier - Restauration collective <p>Centres d'épreuves écrites en Gironde</p> <p>Environnement, hygiène</p> <ul style="list-style-type: none"> - Propreté urbaine, collecte des déchets - Hygiène et entretien des locaux et espaces publics <p>Centres d'épreuves en Haute-Vienne</p> <p>Conduite de véhicules</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conduite de véhicules poids <p>Centres d'épreuves écrites en Gironde SMCE www.cdg33.fr</p> <p>Espaces naturels, espaces verts</p> <ul style="list-style-type: none"> - Employé polyvalent des espaces verts et naturels <p>CDG des Landes www.cdg40.fr</p>

FILIERE CULTURELLE

Intitulé	Conditions d'accès	Dates	Organisateur
<p>Bibliothécaire territorial</p> <p>Concours externe et interne</p> <p>Cat. A</p> <p>Spécialités :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bibliothèques • Documentation 	<p>Concours externe : ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme national sanctionnant un second cycle d'études supérieures ou d'un titre ou d'un diplôme de niveau équivalent figurant sur une liste établie par décret.</p> <p>Concours interne : ouvert aux fonctionnaires et agents publics ainsi qu'aux agents en fonctions dans une organisation internationale intergouvernementale. Les candidats doivent justifier, au 1^{er} janvier de l'année du concours, de quatre ans au moins de services publics effectifs, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.</p>	<p>Inscriptions du 06/01/2026 au 11/02/2026</p> <p>Date limite de dépôt le 19/02/2026</p> <p>1^{ère} épreuve le 19/05/2026</p>	<p>Organisation nationale</p> <p>Organisateur à déterminer</p>

FILIERE CULTURELLE – ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

Intitulé	Conditions d'accès	Dates	Organisateur
<p>Assistant territorial d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe</p> <p>Concours externe, interne et 3^{ème} concours</p> <p>Cat. B</p> <p>Spécialités :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Musique • Art dramatique • Arts plastiques • Danse (uniquement en externe) 	<p>Concours externe : ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme sanctionnant une formation technico-professionnelle homologué au niveau 5 (anciennement niveau III) ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique, correspondant à l'une des spécialités ouvertes au concours.</p> <p>Ce concours est également ouvert, pour l'enseignement des arts plastiques, aux candidats justifiant d'une pratique artistique appréciée par le ministre chargé de la culture, après avis d'une commission créée par arrêté du même ministre.</p> <p>Concours interne : ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article L. 5 du code général de la fonction publique, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé .</p> <p>Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionné à l'article L. 325-3 du code général de la fonction publique, dans les conditions fixées par cet article.</p> <p>Troisième concours : ouvert aux candidats justifiants, au 1^{er} janvier de l'année du concours, de l'exercice pendant une durée de quatre ans au moins d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association. La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle.</p>	<p>Inscriptions du 16/09/2025 au 22/10/2025</p> <p>Date limite de dépôt le 30/10/2025</p> <p>1^{ère} épreuve à compter du 09/02/2026</p>	<p>Organisation nationale</p> <p>Organisateurs ci-après</p>

FILIERE CULTURELLE – ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

Pour toute information complémentaire concernant ce concours en fonction des spécialités et disciplines, il convient de s'adresser aux centres de gestion organisateurs indiqués ci -dessous

Spécialités	Disciplines	CDG organisateur	Site Internet	Spécialités	Disciplines	CDG organisateur	Site Internet
MUSIQUE	Violon	CDG 13	www.cdg13.com	MUSIQUE	Cor - Contrebasse - Harpe	CDG 59	www.cdg59.fr
	Basson	CDG 33	www.cdg33.fr		Trombone	CDG 37	www.cdg37.fr
	Chant - Jazz (tous instruments)	CDG 73	www.cdg73.fr		Accordéon	CDG 77	www.cdg77.fr
	Violoncelle -Alto	CDG 44	www.cdg44.fr		Accompagnement musique	En attente de positionnement	
	Clarinette	CDG 14	www.cdg14.fr		Musique électroacoustique	En attente de positionnement	
	Accompagnement danse - Musiques actuelles amplifiées (tous instruments)	CIG Petite Couronne	www.cig929394.fr		Instruments anciens (tous instruments) - Intervention en milieu scolaire - Direction d'ensemble vocaux - Direction d'ensembles instrumentaux	CIG Grande Couronne	www.cigversailles.fr
	Tuba - Piano	CDG 69	www.cdg69.fr		Percussions	CDG 63	www.cdg63.fr
	Flûte traversière	CDG 67	www.cdg67.fr		Formation musicale	CDG 54	www.cdg54.fr
	Hautbois	CDG 85	www.cdg85.fr		Danse contemporaine - Danse classique - Danse jazz	CIG Petite Couronne	www.cig929394.fr
	Saxophone - Guitare - Musiques traditionnelles (tous instruments)	CDG 35	www.cdg35.fr		DANSE	Pas de discipline	CDG 73
Trompette	CDG 62	www.cdg62.fr	ARTS PLASTIQUES	Pas de discipline	CIG Grande Couronne	www.cigversailles.fr	
			ART DRAMATIQUE				

A noter : Pour l'inscription à ces concours, vous devez vous rendre sur la plateforme www.concours-territorial.fr, créer votre compte ou utiliser France-Connect puis vous pourrez choisir le Centre de Gestion organisateur de votre spécialité et/ou discipline.

FILIERE CULTURELLE – ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

Intitulé	Conditions d'accès	Dates	Organisateur
<p>Assistant territorial d'enseignement artistique</p> <p>Concours externe, interne et 3^{ème} concours</p> <p>Cat. B</p> <p>Spécialités :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Musique • Art dramatique • Arts plastiques 	<p>Concours externe : le concours est ouvert aux candidats titulaires de l'un des titres ou diplômes suivants :</p> <p>Pour la spécialité Musique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Admissibilité au concours d'entrée de l'un des conservatoires nationaux supérieurs de musique et de danse, • Admissibilité au concours d'entrée de l'un des établissements d'enseignement supérieur habilités à délivrer le diplôme national supérieur professionnel de musicien, • Médaille d'or ou premier prix délivré par un conservatoire à rayonnement régional ou à rayonnement départemental avant le 31 décembre 2008, • Diplôme d'études musicales délivré par un conservatoire à rayonnement régional ou à rayonnement départemental, • Diplôme national d'orientation professionnelle en musique. <p>Pour la spécialité Art dramatique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Admissibilité au concours d'entrée de l'un des établissements d'enseignement supérieur habilités à délivrer le diplôme national supérieur professionnel de comédien, • Diplômes d'études théâtrales délivré par un conservatoire à rayonnement régional ou à rayonnement départemental, • Diplôme national d'orientation professionnelle en théâtre. <p>Pour la spécialité Arts plastiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Baccalauréat d'enseignement général ou titre admis réglementairement en dispense du baccalauréat pour l'inscription dans les universités, • Admissibilité au concours d'entrée de l'un des établissements d'enseignement supérieur habilités à délivrer des diplômes nationaux en art, • Certificat d'études d'arts plastiques. <p>Concours interne : ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article L. 5 du code général de la fonction publique, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé.</p> <p>Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionné à l'article L. 325-3 du code général de la fonction publique, dans les conditions fixées par cet article.</p> <p>Troisième concours : ouvert aux candidats justifiant, au 1^{er} janvier de l'année du concours, de l'exercice pendant une durée de quatre ans au moins d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association. La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle.</p>	<p>Inscriptions du 16/09/2025 au 22/10/2025</p> <p>Date limite de dépôt le 30/10/2025</p> <p>1^{ère} épreuve à compter du 09/02/2026</p>	<p>Organisation nationale</p> <p>Spécialités/Discipline organisées :</p> <p>Musique</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Accompagnement musique</i> CDG des Alpes Maritimes www.cdg06.fr - <i>Accompagnement danse</i> CIG de la Petite Couronne www.cig929394.fr - Art dramatique CIG de la Grande Couronne www.cigversailles.fr - Arts plastiques CDG de la Savoie www.cdg73.fr

FILIERE MEDICO-SOCIALE

Intitulé	Conditions d'accès	Dates	Organisateur
<p>Cadre territorial de santé paramédical</p> <p>Concours interne sur titres et autre concours</p> <p>Cat. A</p> <p>Spécialités :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Puéricultrice cadre de santé • Infirmier cadre de santé • Technicien paramédical cadre de santé 	<p>Concours interne sur titres : ouvert, dans l'une des spécialités aux fonctionnaires, militaires et agents contractuels, titulaires, d'une part, de l'un des diplômes, titres ou autorisations d'exercer mentionnées à l'article 4 du décret du 18 décembre 2012, à l'article 4 du décret du 27 mars 2013 et à l'article 4 du décret du 18 août 2014 et, d'autre part, du diplôme de cadre de santé ou d'un titre équivalent, comptant, au 1^{er} janvier de l'année du concours, au moins cinq ans de services publics en qualité de puéricultrice, d'infirmier ou de technicien paramédical.</p> <p>Autre concours (« externe » dans le formulaire de recensement) : ouvert aux candidats titulaires, d'une part, de l'un des diplômes, titres ou autorisations d'exercer mentionnées à l'article 4 du décret du 18 décembre 2012, à l'article 4 du décret du 27 mars 2013 et à l'article 4 du décret du 18 août 2014 et, d'autre part, du diplôme de cadre de santé ou titre équivalent, justifiant au 1^{er} janvier de l'année du concours de l'exercice d'une activité professionnelle de puéricultrice, d'infirmier ou de technicien paramédical pendant au moins cinq ans à temps plein ou une durée de cinq ans d'équivalent temps plein.</p>	<p>Inscriptions du 16/12/2025 au 21/01/2026</p> <p>Date limite de dépôt le 29/01/2026</p> <p>1^{ère} épreuve à compter du 13/04/2026</p>	<p>Organisation nationale</p>
<p>Infirmier territorial en soins généraux</p> <p>Concours sur titres avec épreuves</p> <p>Cat. A</p>	<p>Ouvert aux candidats titulaires soit d'un titre de formation mentionné aux articles L. 4311-3 et L. 4311-5 du code de la santé publique, soit d'une autorisation d'exercer la profession d'infirmier délivrée en application de l'article L. 4311-4 du même code.</p>	<p>Inscriptions du 02/09/2025 au 08/10/2025</p> <p>Date limite de dépôt le 16/10/2025</p> <p>1^{ère} épreuve à compter du 26/01/2026</p>	<p>CDG des Landes</p> <p>www.cdg40.fr</p>

FILIERE MEDICO-SOCIALE

<p>Educateur territorial de jeunes enfants</p> <p>Concours sur titres avec épreuves</p> <p>Cat. A</p>	<p><u>Concours sur titres avec épreuves</u> : ouvert aux candidats titulaires du diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants ou d'un titre ou diplôme reconnu équivalent dans les conditions prévues par le décret du 13 février 2007.</p>	<p>Inscriptions du 02/09/2025 au 08/10/2025</p> <p>Date limite de dépôt le 16/10/2025</p> <p>1^{ère} épreuve à compter du 10/02/2026</p>	<p>SMCE</p> <p>www.cdg33.fr</p>
<p>Assistant territorial socio-éducatif</p> <p>Concours sur titres avec épreuves</p> <p>Cat. A</p> <p><u>Spécialités</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Assistant de service social • Educateur spécialisé • Conseiller en économie sociale et familiale 	<p><u>Concours sur titres avec épreuves</u> :</p> <p>Pour la spécialité « Assistant de service social » : ouvert aux candidats titulaires du diplôme d'Etat d'assistant de service social ou titulaires d'un diplôme, certificat ou autre titre mentionné à l'article L. 411-1 du code de l'action sociale et des familles.</p> <p>Pour la spécialité « Educateur spécialisé » : ouvert aux candidats titulaires du diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé ou titulaires d'un titre ou diplôme reconnu équivalent dans les conditions prévues par le décret du 13 février 2007.</p> <p>Pour la spécialité « Conseiller en économie sociale et familiale » : ouvert aux candidats titulaires du diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale et familiale ou titulaires d'un titre ou diplôme reconnu équivalent dans les conditions prévues par le décret du 13 février 2007.</p>	<p>Inscriptions du 07/04/2026 au 13/05/2026</p> <p>Date limite de dépôt le 21/05/2026</p> <p>1^{ère} épreuve à compter du 08/10/2026</p>	<p>Non organisé en Nouvelle-Aquitaine</p>

FILIERE MEDICO-SOCIALE

Intitulé	Conditions d'accès	Dates	Organisateur
<p>Moniteur éducateur et intervenant familial territorial</p> <p>Concours sur titres avec épreuve</p> <p>Cat. B</p> <p>Spécialités :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Moniteur-éducateur • Technicien de l'intervention sociale et familiale 	<p>Concours sur titres avec épreuve :</p> <p>Pour la spécialité « Moniteur-éducateur » : ouvert aux candidats titulaires du diplôme d'Etat de moniteur-éducateur ou titulaires d'un diplôme reconnu équivalent dans les conditions prévues par le décret du 13 février 2007.</p> <p>Pour la spécialité « Technicien de l'intervention sociale et familiale » : ouvert aux candidats titulaires du diplôme d'Etat de technicien de l'intervention sociale et familiale ou titulaires d'un diplôme reconnu équivalent dans les conditions prévues par le décret du 13 février 2007.</p>	<p>Inscriptions du 09/09/2025 au 15/10/2025</p> <p>Date limite de dépôt le 23/10/2025</p> <p>1^{ère} épreuve à compter du 17/02/2026</p>	<p>En fonction des partenariats départementaux :</p> <p>CDG du Loiret www.cdg45.fr</p>
<p>Aide-soignant territorial de classe normale</p> <p>Concours sur titres avec épreuves</p> <p>Cat. B</p>	<p>Concours sur titres avec épreuves :</p> <p>Ouvert aux candidats titulaires de l'un des diplômes ou titres mentionnés aux articles L. 4391-1 et L. 4391-2 du code de la santé publique.</p>	<p>Inscriptions du 14/04/2026 au 20/05/2026</p> <p>Date limite de dépôt le 28/05/2026</p> <p>1^{ère} épreuve à compter du 05/10/2026</p>	<p>CDG de la Corrèze www.cdg19.fr</p>

FILIERE MEDICO-SOCIALE

Intitulé	Conditions d'accès	Dates	Organisateur
<p>Auxiliaire de puériculture territoriale de classe normale</p> <p>Concours sur titres avec épreuves</p> <p>Cat. B</p>	<p><u>Concours sur titres avec épreuves :</u></p> <p>Ouvert aux candidats titulaires de l'un des diplômes ou titres mentionnés aux articles L. 4392-1 et L. 4392-2 du code de la santé publique.</p>	<p>Inscriptions du 23/09/2025 au 29/10/2025</p> <p>Date limite de dépôt le 06/11/2025</p> <p>1^{ère} épreuve à compter du 02/03/2026</p>	<p>CDG de la Corrèze</p> <p>www.cdg19.fr</p>
<p>Auxiliaire de soins territorial principal de 2^{ème} classe</p> <p>Concours sur titres avec épreuves</p> <p>Cat. C</p> <p><u>Spécialités :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ● Aide médico-psychologique ● Assistant dentaire 	<p><u>Concours sur titres avec épreuves :</u></p> <p>Pour la spécialité « Aide médico-psychologique » : ouvert aux candidats titulaires du diplôme d'Etat d'aide médico-psychologique.</p> <p>Pour la spécialité « Assistant dentaire » : ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme ou titre au moins de niveau 3 (anciennement niveau V) inscrit au répertoire national des certifications professionnelles délivré dans le domaine dentaire.</p> <p>Ce concours est également ouvert aux personnes ayant satisfait à l'examen de passage de première en deuxième année du diplôme d'Etat d'infirmier après 1971 ou du diplôme d'infirmier de secteur psychiatrique après 1979.</p>	<p>Inscriptions du 14/04/2026 au 20/05/2026</p> <p>Date limite de dépôt le 28/05/2026</p> <p>1^{ère} épreuve à compter du 05/10/2026</p>	<p>Non organisé en Nouvelle-Aquitaine</p>

FILIERE MEDICO-SOCIALE

<p>Agent territorial spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles (ATSEM)</p> <p>Concours externe, interne et 3^{ème} concours</p> <p>Cat. C</p>	<p>Concours externe sur titres avec épreuves : ouvert aux candidats titulaires du certificat d'aptitude professionnelle petite enfance (*) ou justifiant d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007.</p> <p>(*) : nouvelle appellation à partir de la session 2019, conformément à l'arrêté du 22 février 2017 : accompagnant éducatif petite enfance</p> <p>Concours interne : ouvert aux fonctionnaires et agents des collectivités territoriales des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux visés à l'article L.5 du code général de la fonction publique, aux fonctionnaires et agents de l'Etat et des établissements publics qui en dépendent, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonctions dans une organisation internationale intergouvernementale. Les candidats doivent justifier au 1^{er} janvier de l'année du concours de deux années au moins de services publics effectifs effectuées auprès de jeunes enfants en milieu scolaire et maternel, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.</p> <p>Troisième concours : ouvert aux candidats justifiant de l'exercice pendant une durée de quatre ans au moins d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association. La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle.</p>	<p>Inscriptions du 24/03/2026 au 29/04/2026</p> <p>Date limite de dépôt le 07/05/2026</p> <p>1^{ère} épreuve le 14/10/2026</p>	<p>Non organisé en Nouvelle-Aquitaine</p>
---	---	--	---

FILIERE SPORTIVE

Intitulé	Conditions d'accès	Dates	Organisateur
<p>Conseiller des activités physiques et sportives</p> <p>Concours externe et interne</p> <p>Cat. A</p>	<p>Concours externe : ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme national sanctionnant un second cycle d'études supérieures, ou d'un titre ou d'un diplôme de niveau équivalent figurant sur une liste établie par décret.</p> <p>Concours interne : ouvert aux fonctionnaires et agents publics ainsi qu'aux agents en fonctions dans une organisation internationale intergouvernementale. Les candidats doivent justifier, au 1^{er} janvier de l'année du concours, de quatre ans au moins de services publics effectifs, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.</p>	<p>Inscriptions du 26/08/2025 au 01/10/2025</p> <p>Date limite de dépôt le 09/10/2025</p> <p>1^{ère} épreuve le 20/01/2026</p>	<p>Non organisé en Nouvelle-Aquitaine</p>
<p>Educateur territorial des activités physiques et sportives principal de 2^{ème} classe</p> <p>Concours externe, interne et 3^{ème} concours</p> <p>Cat. B</p>	<p>Concours externe : ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou d'un diplôme professionnel, délivré au nom de l'Etat et inscrit au répertoire national des certifications professionnelles, classé au moins au niveau 5 (anciennement niveau III), délivré dans le domaine des activités physiques et sportives mentionnées par le code du sport ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007.</p> <p>Concours interne : ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article L. 5 du code général de la fonction publique, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé.</p> <p>Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionnés à l'article L. 325-3 du code général de la fonction publique, dans les conditions fixées par cet article.</p> <p>Troisième concours : ouvert aux candidats justifiant, au 1^{er} janvier de l'année du concours, de l'exercice pendant une durée de quatre ans au moins d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association. La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle.</p>	<p>Inscriptions du 20/05/2025 au 25/06/2025</p> <p>Date limite de dépôt le 03/07/2025</p> <p>1^{ère} épreuve le 29/01/2026</p>	<p>SMCE</p> <p>www.cdg33.fr</p>

FILIERE SPORTIVE

<p>Educateur territorial des activités physiques et sportives</p> <p>Concours externe, interne et 3^{ème} concours</p> <p>Cat. B</p>	<p>Concours externe : ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme professionnel, délivré au nom de l'Etat et inscrit au répertoire national des certifications professionnelles, classé au moins au niveau 4 (anciennement niveau IV), délivré dans le domaine des activités physiques et sportives mentionnées par le code du sport ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007.</p> <p>Concours interne : ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article L. 5 du code général de la fonction publique, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé. Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionnés à l'article L. 325-3 du code général de la fonction publique, dans les conditions fixées par cet article.</p> <p>Troisième concours : ouvert aux candidats justifiant, au 1^{er} janvier de l'année du concours, de l'exercice pendant une durée de quatre ans au moins d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association. La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle.</p>	<p>Inscriptions du 20/05/2025 au 25/06/2025</p> <p>Date limite de dépôt le 03/07/2025</p> <p>1^{ère} épreuve le 29/01/2026</p>	<p>SMCE</p> <p>www.cdg33.fr</p>
---	--	--	---

FILIERE POLICE MUNICIPALE

Intitulé	Conditions d'accès	Dates	Organisateur
<p>Chef de service de police municipale</p> <p>Concours externe, interne et 3ème concours</p> <p>Cat. B</p>	<p>Concours externe : ouvert aux candidats titulaires d'un baccalauréat, ou d'un diplôme homologué au niveau 4 (anciennement niveau IV), ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007.</p> <p>Concours interne : ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article L. 5 du code général de la fonction publique, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé.</p> <p>Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionnés à l'article L. 325-3 du code général de la fonction publique, dans les conditions fixées par cet article.</p> <p>Troisième concours : ouvert aux candidats justifiant, au 1er janvier de l'année du concours, de l'exercice pendant une durée de quatre ans au moins d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association. La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle.</p>	<p>Inscriptions du 16/12/2025 au 21/01/2026</p> <p>Date limite de dépôt le 29/01/2026</p> <p>1^{ère} épreuve le 11/06/2026</p> <p>Tests psychotechnique en septembre 2026</p>	<p>Non organisé en Nouvelle-Aquitaine</p>
<p>Gardien brigadier de police municipale</p> <p>Concours externe et 2 concours internes</p> <p>Cat. C</p>	<p>Concours externe : ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau 3 au sens du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes dans les conditions fixées par les dispositions du décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique.</p> <p>Premier concours interne : ouvert aux agents publics de la fonction publique territoriale exerçant depuis au moins deux ans, au 1^{er} janvier de l'année du concours, des fonctions d'agent de surveillance de la voie publique.</p> <p>Deuxième concours interne : ouvert aux agents publics mentionnés au 3° de l'article L. 4145-1 du code de la défense et à l'article L. 411-5 du code de la sécurité intérieure exerçant depuis au moins deux ans, au 1^{er} janvier de l'année du concours.</p>	<p>Inscriptions du 30/09/2025 au 05/11/2025</p> <p>Date limite de dépôt le 13/11/2025</p> <p>1^{ère} épreuve le 12/05/2026</p>	<p>Non organisé en Nouvelle-Aquitaine</p>

Intitulé	Conditions d'accès	Dates	Organisateur
<p>Cadre de Santé de sapeurs-pompiers professionnels</p> <p>Concours externe et interne</p> <p>Cat. A</p>	<p>Concours externe sur titres : ouvert aux candidats titulaires des diplômes, titres ou autorisations requis pour être recrutés dans le cadre d'emplois des infirmiers de sapeurs-pompiers professionnels ainsi que du diplôme de cadre de santé ou de titres équivalents, justifiant, au 1^{er} janvier de l'année du concours, de l'exercice d'une activité professionnelle d'infirmier pendant au moins cinq ans à temps plein ou une durée de cinq ans d'équivalent temps plein.</p> <p>Concours interne sur épreuves : ouvert aux fonctionnaires, militaires et agents contractuels, titulaires du brevet d'infirmier de sapeur-pompier professionnel et du diplôme sanctionnant la formation d'adaptation à l'emploi de niveau groupement ou titres reconnus comme équivalents par la commission instituée par arrêté conjoint des ministres chargés de la sécurité civile, de la fonction publique et de la santé et comptant, au 1er janvier de l'année du concours, au moins cinq ans de services publics en qualité d'infirmier.</p>	<p>Inscriptions du 09/09/2025 au 15/10/2025</p> <p>Date limite de dépôt le 23/10/2025</p> <p>1^{ère} épreuve à compter du 05/03/2026</p>	<p>Organisation nationale</p>
<p>Capitaine de sapeurs-pompiers professionnels</p> <p>Concours externe et interne</p> <p>Cat. A</p>	<p>Concours externe : ouvert aux candidats titulaires, au 1er janvier de l'année du concours, d'une licence, ou d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau II ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007</p> <p>Concours interne : ouvert : Aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article L.5 du code général de la fonction publique, aux militaires, ainsi qu'aux agents en fonctions dans une organisation internationale intergouvernementale, comptant au moins quatre ans de services publics au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé, et titulaires d'une qualification de chef de groupe de sapeur-pompier professionnel ou reconnue comme équivalente par la commission compétente instituée par arrêté du ministre chargé de la sécurité civile ;</p> <p>Aux candidats justifiant de quatre ans de services publics auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionnés à l'article L.325-5 du code général de la fonction publique dans les conditions fixées par cet article et par le décret du 22 mars 2010.</p>	<p>Inscriptions du 26/08/2025 au 08/10/2025</p> <p>Date limite de dépôt le 16/10/2025</p> <p>1^{ère} épreuve le 20/05/2026</p>	<p>Organisation nationale</p> <p>CDG de l'Ile et Vilaine</p> <p>www.cdg35.fr</p>

<p>Lieutenant de 1^{ère} classe de sapeurs-pompiers professionnels</p> <p>Concours interne et externe</p> <p>Cat. B</p>	<p>Concours externe : ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou d'un diplôme sanctionnant deux années de formation classée au moins au niveau 5 du cadre national des certifications professionnelles, ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007.</p> <p>Concours interne ouvert :</p> <p>a) Aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article L. 5 du code général de la fonction publique, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonctions dans une organisation internationale intergouvernementale comptant au moins quatre ans de services publics au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé et ayant validé la formation d'intégration du sapeur de sapeurs-pompiers professionnels ou une formation reconnue équivalente par la commission mentionnée à l'article 10-2 du décret du 25 septembre 1990 ;</p> <p>b) Aux candidats justifiant de quatre ans de services publics auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionnés à l'article L. 325-5 du code général de la fonction publique, dans les conditions prévues par cet article et par le décret n° 2010-311 du 22 mars 2010.</p>	<p>Inscriptions du 11/09/2025 au 16/10/2025</p> <p>Date limite de dépôt le 23/10/2025</p> <p>1^{ère} épreuve le 23/04/2026</p>	<p>Organisation nationale</p> <p>CDG de l'Hérault</p> <p>www.cdg34.fr</p> <p>CDG de Meurthe-et-Moselle</p> <p>www.cdg54.fr</p>
---	---	--	--

Contacteur un centre de gestion de la région Nouvelle-Aquitaine

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente

30 rue Denis Papin - CS 12213

16022 ANGOULEME Cedex

Tél. 05 45 69 70 02 - cdg16@cdg16.fr - www.cdg16.fr

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime

85 boulevard de la République - CS 50002

17076 LA ROCHELLE CEDEX 9

Tél. 05 46 27 47 00 - concours@cdg17.fr - www.cdg17.fr

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Corrèze

19C route de Champeau - CS 90208

19007 TULLE CEDEX

Tél. 05 55 20 69 41 - concours@cdg19.fr - www.cdg19.fr

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Creuse

Résidence Chabrières - Rue Charles Chareille

23000 GUERET

Tél. 05 55 51 90 20 - accueil@cdg23.fr - www.cdg23.fr

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Dordogne

Maison des Communes - 1 Bd. de Saltgourde - BP. 108

24051 PERIGUEUX CT CEDEX 9

Tél. 05 53 02 87 00 - concours@cdg24.fr - www.cdg24.fr

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde

Immeuble HORIOPOLIS - 25 rue du Cardinal Richaud - CS
10019 33049 BORDEAUX CEDEX

Tél. 05 56 11 94 30 - concours@cdg33.fr - www.cdg33.fr

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Landes

Maison des Communes - 175 place de la Caserne Bosquet

BP 30069 - 40002 MONT DE MARSAN CEDEX

Tél. 05 58 85 80 00 - concours@cdg40.org - www.cdg40.fr

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Lot-et-Garonne

53 rue de Cartou - CS 80050

47901 AGEN CEDEX 9

Tél. 05 53 48 00 70 - service.concours@cdg47.fr -
www.cdg47.fr

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques

Maison des Communes - Cité administrative Rue Auguste
Renoir

CS 40609 - 64006 PAU CEDEX

Tél. 05 59 84 59 45 - espace.concours@cdg-64.fr -
www.cdg-64.fr

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale

des Deux-Sèvres

9 rue Chaigneau - CS 80030

79403 ST-MAIXENT L'ECOLE CEDEX

Tél. 05 49 06 08 53 - concours@cdg79.fr - www.cdg79.fr

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale

de la Vienne

Téléport 1 – Avenue du Futuroscope - Arobase 1 – CS 20205

Chasseneuil-du-Poitou - 86962 FUTUROSCOPE CEDEX

Tél. 05 49 49 12 10 - emploi-concours@cdg86.fr -
www.cdg86.fr

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale

de la Haute-Vienne

55 rue de l'ancienne école normale d'instituteurs - BP339

87009 LIMOGES CEDEX

Tél. 05 55 30 08 62 - concours@cdg87.fr - www.cdg87.fr

Contacteur un centre de gestion partenaire

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gard

183 Chemin du Mas Coquillard

30900 NÎMES

Tél: 04 66 38 86 86 – www.cdg30.fr

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Lozère

11 Bd des Capucins

48000 MENDE

Tél: 04 66 65 30 03 – www.cdg48.fr

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Hérault

Parc d'Activités d'Alco- 254 rue Michel Teule

34184 MONTPELLIER CEDEX 4

Tél. 04 67 04 38 80 - www.cdg34.fr

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine

1 Avenue de Tizé

35235 THORIGNE-FOUILLARD

Tél. 02 99 23 31 00 - www.cdg35.fr

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Meurthe-et-Moselle

2 All. Pelletier Doisy

54600 Villers-lès-Nancy

Tél. 03 83 67 48 10 - www.cdg54.fr

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord

Rue Professeur Langevin

59800 Lille

Tél. 03 59 56 88 00 - www.cdg59.fr

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale De Seine et Marne

10, points de vue - CS 40056

77564 LIEUSAIN CEDEX

Tél. 01 64 14 17 77 – www.cdg77.fr

Centre Interdépartemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale

De la Petite Couronne de la région d'Île-de-France

1 rue Lucienne Gérard

93698 PANTIN Cedex

Tél. 01 56 96 80 80 – www.cig929394.fr